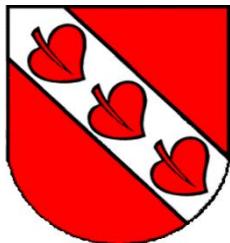


Office des affaires communales et de l'organisation du territoire

Service des affaires communales

---



# Commune municipale de COURTELARY

## Rapport préliminaire au Budget 2026

Établi selon le MCH2

(en application de l'article 29 de l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes [ODGFCo; RSB 170.511])

**Remarque:**

*Le contenu minimal du budget est prescrit par l'article 29 ODGFCo. Le rapport préliminaire en fait partie intégrante et doit contenir les informations énumérées à l'article 29, alinéa 1, lettre a ODGFCo. Les communes sont toutefois libres d'en choisir la forme et la présentation, et le présent document n'est destiné qu'à leur servir de modèle.*

## Table des matières

<b>1    Synthèse.....</b>	<b>4</b>
<b>2    Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) .....</b>	<b>6</b>
1.1    Généralités .....	6
1.2    Amortissements .....	6
1.2.1    Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo) .....	6
1.2.2    Patrimoine administratif: cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo) .....	6
1.2.3    Nouveau patrimoine administratif .....	6
1.2.4    Amortissements supplémentaires (art. 84 OCo) .....	6
1.3    Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif.....	7
<b>2    Commentaires.....</b>	<b>7</b>
2.1    Généralités .....	7
2.2    Compte de résultats .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2.2.1    Commentaire de l'évolution des charges de personnel .....	7
2.2.2    Commentaire de l'évolution des charges de biens, services et marchandises ....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2.2.3    Commentaire de l'évolution des revenus des impôts .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2.2.4    .... (autres, le cas échéant) .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2.3    Investissements .....	8
<b>3    Résultat.....</b>	<b>9</b>
3.1    Vue d'ensemble .....	9
3.2    Résultat du compte global .....	9
3.2.1    Compte de résultats.....	9
3.2.2    Compte des investissements.....	10
3.2.3    Résultat du financement.....	10
3.3    Résultat du compte général.....	11
3.4    Résultat du financement spécial « Alimentation en eau » .....	11
3.5    Résultat du financement spécial « Traitement eaux usées ».....	12
3.6    Résultat du financement spécial « Gestion des déchets » .....	12
<b>4    Compte de résultats .....</b>	<b>13</b>
4.1    Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres au moins) 13	
Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre).....	14
<b>5    Compte des investissements .....</b>	<b>15</b>
5.1    Aperçu du compte des investissements selon les fonctions .....	15
<b>6    Etat des capitaux propres.....</b>	<b>16</b>
6.1    Evaluations .....	16
6.2    Commentaire des évaluations .....	17
6.2.1    Financements spéciaux (GM 290).....	17

---

6.2.2	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire (GM 292) .....	17
6.2.3	Préfinancements (GM 293) .....	17
6.2.4	Réserves (amortissements supplémentaires, GM 294) .....	17
6.2.5	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (GM 296) .....	17
6.2.6	Excédent ou découvert du bilan (GM 299) .....	17
<b>7</b>	<b>Indicateurs financiers (résultat total)</b> .....	<b>17</b>
7.1	Taux d'endettement net .....	Erreur ! Signet non défini.
7.2	Degré d'autofinancement.....	Erreur ! Signet non défini.
7.3	Quotité de la charge des intérêts.....	Erreur ! Signet non défini.
<b>8</b>	<b>Proposition du conseil communal</b> .....	<b>18</b>
<b>9</b>	<b>Approbation du budget</b> .....	<b>19</b>

## Rapport préliminaire au budget 2026

---

### 1 Synthèse

Le présent budget a été élaboré par M. Vincent Fleury, administrateur des finances de la commune de Courtelary depuis le 1er janvier 2017. Il a été ratifié par le Conseil municipal lors de sa séance du 14 octobre 2025 et sera soumis à l'approbation de l'organe législatif lors de l'assemblée municipale du 08 décembre 2025.

L'augmentation des charges que ce soit sur les ménages ou les entreprises (électricité, produits de bases, assurances maladies, etc.) et la situation d'incertitude au niveau mondial rendent les prévisions particulièrement difficiles et la prudence est plus indispensable que jamais.

C'est un budget 2026 légèrement déficitaire qui va être présenté à l'assemblée municipale.

Le budget 2026 prévoit un excédent de charges de CHF 160'000.00, sur un total d'environ 9,13 millions de francs. Un solde négatif que la Commune peut assumer sans inquiétude, étant entendu sa fortune actuelle, haute de 3,8 millions de francs.

Les perspectives à moyen terme ne sont pas dramatiques non plus, puisque Courtelary présente fort heureusement un bon tissu fiscal ; les recettes dépendent pour plus ou moins à 20 à 25 pourcents des personnes morales, pas davantage. Grâce à la force des personnes physiques, la commune est nettement moins impactée que d'autres collectivités par la situation économique mondiale et les impacts des taxes d'importations aux USA.

Le budget 2026 s'avère très légèrement moins bon que son prédécesseur. Nous avons constaté que pour le moment, la situation mondiale n'impacte pas trop les rentrées fiscales et il est aussi à relever que la vigilance du conseil sur les dépenses porte ses fruits en matière d'économies.

Au chapitre des économies réalisées par l'Exécutif, on mettra en évidence les mesures prises, en plusieurs étapes, pour diminuer les coûts de la crèche municipale.

Il reste que grâce aux mesures appliquées, le budget 2026 prévoit pour cette crèche une perte de 69'500.00 francs, CHF 10'150.00 de perte en moins que le budget 2025 et CHF 86'600.00 de pertes en moins que les comptes 2024.

En feuilletant le budget 2026, on constate une légère augmentation des charges au niveau du législatif et exécutif CHF 7'600.00 provenant essentiellement d'un reclassement des coûts des frais de ports pour les envois en relations avec les votations et d'une adaptations des prestations de services de tiers en relations avec les articles de presse, une augmentation des charges au niveau de l'administrations de CHF 24'260.00, qui provient essentiellement des coûts liés aux frais informatiques qui ont fortement augmentés ces dernières années et de la mise à jour des sites internet de la commune et de la crèche et une augmentation des charges pour les bâtiments administratifs de CHF 3'700.00 qui ne demandes par de commentaires spécifiques.

Au niveau de la fonction ordre et sécurité public et défense, on constate une augmentation des charges de CHF 20'700.00 principalement en raison d'une dépense de CHF 5'000.00 prévue pour un partenariat avec la commune de St-Imier dans le cadre de tâches de police administratives et d'un montant de CHF 12'500.00 prévu pour la remise en état de nos abris de protection civiles après le contrôle effectué en 2024.

Au titre de la formation, on constate une hausse des charges de CHF 128'300.00. Elle est essentiellement due à : l'augmentation des coûts perçus au titre des OMO (Mesures de pédagogie spécialisée ordinaires) dans le cadre du Syndicat scolaire, une augmentation des coûts d'énergie puisque les travaux de rénovation vont commencer et qu'il sera posés des containers et l'utilisation de salles supplémentaires pour les classes ne se trouvant plus dans le collège ainsi que par une augmentation des coûts de l'Ecole des Prés-de-Cortébert à hauteur de CHF 30'000.00, es coûts sont répartis entre le nombre d'exploitation agricoles en activités et le nombre d'enfants fréquentant cette école.

Au chapitre culture-sports-loisirs et églises, on relève une augmentation des charges de CHF 15'830.00 essentiellement dû à l'augmentation des charges salariales de la bibliothèque dans le cadre du déménagement qui sera effectué en 2026 de la bibliothèque dans le cadre de la rénovation du collège.

Au chapitre santé les charges sont identiques que celles de l'année précédente.

Pour la rubrique sécurité sociale, les chiffres annoncés pour 2026 on constate une diminution des charges de CHF 29'800.00, provenant principalement d'une diminution des charges pour vieillesses et survivants de CHF 41'000.00, une diminution des charges de CHF 9'750.00 pour la rubrique famille et jeunesse et d'une augmentation des compensations versées au canton à hauteur de CHF 20'950.00 pour l'aide sociale

Sous la rubrique transports et télécommunication on constate une augmentation des charges de CHF 14'650.00, qui sont essentiellement dû à une diminution des imputations des charges de personnel sur les autres rubriques (eau, cimetière, etc.)

Au niveau de la rubrique protection de l'environnement et aménagement du territoire, on constate une diminution des charges de CHF 26'000.00 qui sont dues principalement à :

une augmentation des charges de CHF 8'500.00 pour la réfection de l'alimentation en eau des fontaines ;

une diminution des charges de CHF 55'500.00 pour l'entretien du cimetière à la suite de la désaffectation qui a été réalisée en 20525 ;

et une augmentation des coûts de CHF 20'000.00 pour de l'organisation du territoire en raison des coûts d'honoraires de bureaux spécialisés dans le cadre du projet de mobilité sur les routes communes et de la révision du plan d'aménagement local (PAL).

Au chapitre de l'économie publique, une diminution des charges de CHF 7'800.00 qui ne demande pas d'explications complémentaires.

A la rubrique Finances et impôts, on relève d'abord une diminution de charges de CHF 56'000.00 à la sous-rubrique Administration de la fortune et de la dette. Celle-ci s'explique essentiellement par le fait que la somme de CHF 54'000.00 pour un versement unique à la Bourgeoisie, pour règlement de tous comptes a été fait en 2025.

Autre sous-rubrique, celle de la péréquation financière présente une diminution de nos recettes, de CHF 54'750.00, cette baisse due évidemment aux bons résultats financiers enregistrés par notre commune ces dernières années.

Les rentrées fiscales sont supérieures au budget 2025 de CHF 133'490.00 mais inférieurs de CHF 889'252.10 par rapport aux compte 2024. Il est très compliqué à l'heure actuelle de prévoir les rentrées fiscales en relation avec la situation mondiale très volatile et les augmentations des biens de premières nécessité, tels que l'électricité, le mazout, les denrées alimentaires, etc et de ce fait une grande prudence est de rigueur au niveau des personnes morales.

Les Financements spéciaux (relatifs aux comptes qui doivent être autofinancés) affichent une santé rassurante. Une perte de CHF 22'350.00 est budgétée au compte de l'assainissement des eaux usées ; avec des réserves de plus de 436'000.00 francs, cet excédent de dépense est tout à fait gérable.

Le Financement spécial de la gestion des déchets présente pour sa part une perte de CHF 9'500.00, tandis que sa fortune s'élève à CHF 58'800.00.

On rappellera que l'alimentation en eau potable n'est plus de la compétence communale, qui est gérée par le syndicat ad hoc.

Quoiqu'il soit déficitaire, ce budget reflète pourtant une situation qui n'a rien d'alarmant, il faut rappeler que les derniers exercices financiers municipaux se sont révélés clairement bons.

Un excédent positif de 3,8 millions de francs au bilan, l'état financier de la collectivité permet de voir venir et même d'affronter des exercices plus délicats, à condition de demeurer raisonnables dans les dépenses. Il ne faut pas perdre de vue qu'un gros investissement a été validé par les urnes, la rénovation du collège et que d'autres sont à venir comme la remise en état de ponts sur la Suze, en soulignant qu'il s'agit de travaux de première nécessité.

Ce budget s'appuie sur une quotité fiscale maintenue à 2.14, ainsi que sur des taxes inchangées.

La Commune a inscrit au budget 2026 des investissements pour un total de 245'000.00 francs.

° Pour les bâtiments du patrimoine administratif un montant de CHF 45'000.00 a été prévu pour un réaménagement de la réception de l'administration communale,

° Pour le projet de mobilité sur les routes communales une somme de CHF 25'000.00 a été prévue afin de procéder aux différentes analyses nécessaires puis d'acheter le matériel nécessaire pour cette mobilité sur nos routes communales,

° Une somme de CHF 60'000 francs a été prévue pour un éventuel remplacement de la balayeuse, ce véhicule sera probablement remplacé par un véhicule d'occasion,

° Une somme de CHF 50'000 francs a été prévue pour l'assainissement des fontaines sur le crédit d'engagement de CHF 180'000 francs soumis à l'assemblée municipale du 9 décembre 2024,

° Une somme de CHF 45 000 francs a été prévue pour l'assainissement des conduites d'eaux usées de la rue des Ramées,

° Une somme de CHF 20'000 francs a été prévue pour les honoraires de révision du plan de zone.

## 2 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

### 1.1 Généralités

Le budget 2026 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la loi sur les communes (LCo; RSB 170.11).

### 1.2 Amortissements

#### 1.2.1 Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo)

Le patrimoine administratif existant au 1<sup>er</sup> janvier 2016 a été repris à sa valeur comptable dans le MCH2:

Le patrimoine administratif existant de CHF 2'566'940.40  
est amorti dans un délai de **16 ans**

Il est donc amorti de manière linéaire à partir de l'exercice 2016 et jusqu'à la fin de l'exercice xxxx.

**Le taux d'amortissement annuel** qui en résulte est de **6.25%**  
soit CHF 160'435.00

#### 1.2.2 Patrimoine administratif: cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo)

- Patrimoine administratif dans le domaine de l'assainissement:  
amortissement linéaire à raison des attributions au financement spécial «maintien de la valeur» de l'année précédant l'introduction du MCH2

#### 1.2.3 Nouveau patrimoine administratif

S'agissant des éléments intégrés dans le patrimoine administratif après l'introduction du MCH2, les amortissements planifiés sont calculés selon les catégories d'immobilisations et les durées d'utilisation (annexe 2 OCo). Le patrimoine administratif est amorti de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilisation.

#### 1.2.4 Amortissements supplémentaires (art. 84 OCo)

Des amortissements supplémentaires ne concernent que le **compte général** et sont comptabilisés lorsque, pour l'exercice considéré,

- le compte de résultats enregistre un excédent de revenus, et que
- les amortissements ordinaires sont inférieurs aux investissements nets.

*Lorsque les conditions ci-dessus sont remplies, les amortissements supplémentaires sont inscrits au budget de la manière suivante:*

	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Excédent de revenus avant la comptabilisation des amortissements supplémentaires (GM 9000)		xx.yy
Investissements nets du compte général	xx.yy	
./. Amortissements ordinaires du compte général (financé par les impôts)	xx.yy	
Différence	xx.yy	
<b>Amortissements supplémentaires (jusqu'à concurrence de l'excédent de revenus)</b>		<b>xx.yy</b>
Résultat budgétaire (GM 9000)		xx.yy

### 1.3 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

Le conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 30'000.00 francs. Il suit à cet égard une pratique constante.

## 2 Commentaires

### 2.1 Généralités

L'augmentation des charges que ce soit sur les ménages ou les entreprises (électricité, produits de bases, assurances maladies, etc.) et la situation d'incertitude au niveau mondial rendent les prévisions particulièrement difficiles et la prudence est plus indispensable que jamais.

C'est un budget 2026 légèrement déficitaire qui va être présenté à l'assemblée municipale.

Le budget 2026 prévoit un excédent de charges de CHF 160'000.00, sur un total d'environ 9,13 millions de francs. Un solde négatif que la Commune peut assumer sans inquiétude, étant entendu sa fortune actuelle, haute de 3,8 millions de francs.

Les perspectives à moyen terme ne sont pas dramatiques non plus, puisque Courtelary présente fort heureusement un bon tissu fiscal ; les recettes dépendent pour plus ou moins à 20 à 25 pourcents des personnes morales, pas davantage. Grâce à la force des personnes physiques, la commune est nettement moins impactée que d'autres collectivités par la situation économique mondiale et les impacts des taxes d'importations aux USA.

Les rentrées fiscales sont supérieures au budget 2025 de CHF 133'490.00 mais inférieurs de CHF 889'252.10 par rapport aux comptes 2024. Il est très compliqué à l'heure actuelle de prévoir les rentrées fiscales en relation avec la situation mondiale très volatile et les augmentations des biens de premières nécessité, tels que l'électricité, le mazout, les denrées alimentaires, etc et de ce fait une grande prudence est de rigueur au niveau des personnes morales.

- 2.1.1 Concernant l'évolution des charges du personnel pour le budget 2026 il y a été tenu compte d'une adaptation des salaires du personnel de +2%. Les augmentations effectives se feront durant le mois de décembre en fonction des décisions du canton de Berne pour le renchérissement et des évaluations personnel des employés.
- 2.1.2 Tous les postes concernant l'évolution des charges de biens, services et marchandises ont été revues par l'administrateur des finances et les conseillers en charge des différents dicastères afin d'être adaptés en fonction des comptes 2024, du budget 2025 et des comptes des 6 premiers mois de l'année 2025. Ces adaptations des positions ont été ensuite validé par la commission du budget avant d'être soumis au Conseil municipal.
- 2.1.3 Les rentrées fiscales ont été augmentées par rapport au budget 2025 mais sont inférieures aux comptes 2024. Il est à constater que les doutes sur l'instabilité mondiale impactent moins fortement nos rentrées fiscales que prévues, mais il est important de rester prudent sur ce sujet.

## 2.2 Investissements

Investissements planifiés à la base du calcul des frais financiers (amortissements, intérêts).

<b>Liste des investissements prévus pour les années futures</b>		<b>Montant brut</b>	<b>2026</b>	
<b>Nature de l'investissement</b>				
Ré-aménagement du bureau communal, SANS mobilier	45'000	<b>45'000</b>		
Projet de mobilité route communale - analyse et achat de matériel	50'000	<b>25'000</b>		
Remplacement balayeuse (machine d'occasion)	60'000	<b>60'000</b>		
Assainissement des fontaines (chf 6'000.00 par fontaine)	180'000	<b>50'000</b>		
Remplacement conduites eaux usées aux Ramées	45'000	<b>45'000</b>		
Honoraires révision plan de zones global	100'000	<b>20'000</b>		
	480'000.00	<b>245'000.00</b>		

La Commune a inscrit au budget 2026 des investissements pour un total de 245'000.00 francs.

- ° Pour les bâtiments du patrimoine administratif un montant de CHF 45'000.00 a été prévu pour un réaménagement de la réception de l'administration communale,
- ° Pour le projet de mobilité sur les routes communales une somme de CHF 25'000.00 a été prévue afin de procéder aux différentes analyses nécessaires puis d'acheter le matériel nécessaire pour cette mobilité sur nos routes communales,
- ° Une somme de CHF 60'000 francs a été prévue pour un éventuel remplacement de la balayeuse, ce véhicule sera probablement remplacé par un véhicule d'occasion,
- ° Une somme de CHF 50'000 francs a été prévue pour l'assainissement des fontaines sur le crédit d'engagement de CHF 180'000 francs soumis à l'assemblée municipale du 9 décembre 2024,
- ° Une somme de CHF 45 000 francs a été prévue pour l'assainissement des conduites d'eaux usées de la rue des Ramées,
- ° Une somme de CHF 20'000 francs a été prévue pour les honoraires de révision du plan de zone.

### 3 Résultat

#### 3.1 Vue d'ensemble

<b>Vue d'ensemble</b>		<b>Budget 2026</b>	<b>Budget 2025</b>	<b>Comptes annuels 2024</b>
Résultat annuel CR, compte global (GM90)	90	-191'850.00	-174'100.00	-30'369.10
Résultat annuel CR, compte général (GM900)	900	-160'000.00	-149'000.00	0.00
Résultat annuel, financements spéciaux selon législation (GM901)	901	-31'850.00	-25'100.00	-30'369.10
Revenu de l'impôt des personnes physiques (GM400)	400	3'698'588.00	3'566'400.00	3'654'152.05
Revenu de l'impôt des personnes morales (GM401)	401	932'052.00	839'250.00	1'810'036.05
Taxe immobilière (GM4021)	4021	300'000.00	300'000.00	307'293.35
Investissements nets (GM 5./.6)	5 ./ 6	245'000.00	390'000.00	637'304.05

#### 3.2 Résultat du compte global

##### 3.2.1 Compte de résultats

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	8'715'140.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	8'100'740.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-614'400.00
Charges financières (GM34)	CHF	156'500.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	632'050.00
Résultat provenant de financements	CHF	475'550.00
Résultat opérationnel	CHF	-138'850.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	53'000.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	-53'000.00
<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>CHF</b>	<b>-191'850.00</b>

### 3.2.2 Compte des investissements

Recettes d'investissement	CHF	-
Dépenses d'investissement	CHF	245'000.00

<b>Investissements nets</b>	<b>CHF</b>	<b>245'000.00</b>
-----------------------------	------------	-------------------

### 3.2.3 Résultat du financement

#### **Autofinancement**

Résultat du compte global	90	CHF	-191'850.00
Amortissement du patrimoine administratif	33	+	CHF 469'850.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	35	+	CHF 129'300.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	45	-	CHF -93'900.00
Rectifications, prêts du patrimoine administratif	364	+	CHF -
Rectifications, participations du patrimoine administratif	365	+	CHF -
Amortissements, subventions d'investissement	366	+	CHF -
Attributions aux capitaux propres	389	+	CHF 53'000.00
Revalorisation du patrimoine financier	4490	-	CHF -
Prélèvements sur les capitaux propres	489	-	CHF -
Autofinancement		CHF	366'400.00

#### *Investissements nets:*

Résultat du compte des investissements	5./.6	CHF	245'000.00
--	-------	-----	------------

<b>Résultat du financement</b>	<b>CHF</b>	<b>-121'400.00</b>
--------------------------------	------------	--------------------

### 3.3 Résultat du compte général

#### Compte général

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	7'517'390.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	6'934'840.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-582'550.00
Charges financières (GM34)	CHF	156'500.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	632'050.00
Résultat provenant de financements	CHF	475'550.00
Résultat opérationnel	CHF	-107'000.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	53'000.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	-53'000.00
<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>CHF</b>	<b>-160'000.00</b>

Commentaire:

### 3.4 Résultat du financement spécial « Alimentation en eau »

#### Alimentation en eau

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	480'000.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	480'000.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	0.00
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	0.00
Résultat provenant de financements	CHF	0.00
Résultat opérationnel	CHF	0.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>CHF</b>	<b>0.00</b>

L'alimentation en eau potable n'est plus du ressort de la commune mais du Syndicat pour l'alimentation en eau de Courtelary – Cormoret.

### 3.5 Résultat du financement spécial « Traitement eaux usées »

#### Traitement eaux usées

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	471'250.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	448'900.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-22'350.00
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	0.00
Résultat provenant de financements	CHF	0.00
Résultat opérationnel	CHF	-22'350.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>CHF</b>	<b>-22'350.00</b>

La rubrique du traitement des eaux usées boucle avec un excédent de charges de CHF 22'350.00 qui sera prélevé sur le compte du FSMV. Le solde du FSMV permet de supporter cette perte avant de devoir prendre des mesures pour les années futures au niveau des taxes.

### 3.6 Résultat du financement spécial « Gestion des déchets »

#### Gestion des déchets

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	246'500.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	237'000.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-9'500.00
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	0.00
Résultat provenant de financements	CHF	0.00
Résultat opérationnel	CHF	-9'500.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>CHF</b>	<b>-9'500.00</b>

La rubrique de l'enlèvements des déchets boucle avec un excédent de charges de CHF 9'500.00 qui sera prélevé sur compte du FSMV. Le solde du FSMV permet de supporter cette perte avant de devoir prendre des mesures pour les années futures au niveau des taxes.

## 4 Compte de résultats

### 4.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres au moins)

		Budget		Budget		Comptes annuels	
		2026		2025		2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>CHARGES</b>							
30	Charges de personnel	1'382'040.00	-	1'366'450.00	-	1'560'628.85	101'584.65
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'350'000.00	-	1'264'050.00	-	1'349'865.01	76'372.61
33	Amortissements du patrimoine administratif	469'850.00	-	471'850.00	-	511'074.05	88'713.00
34	Charges financières	156'500.00	-	160'900.00	-	88'721.60	3'923.63
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	129'300.00	-	119'300.00	-	131'378.00	-
36	Charges de transfert	5'383'950.00	-	5'279'100.00	-	5'145'790.86	93'681.85
37	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	53'000.00	-	55'600.00	-	1'380'040.38	-
39	Imputations internes	131'500.00	-	150'500.00	-	117'135.00	-
3	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>9'056'140.00</b>	<b>0.00</b>	<b>8'867'750.00</b>	<b>0.00</b>	<b>10'284'633.75</b>	<b>364'275.74</b>
<b>REVENUS</b>							
40	Revenus fiscaux	77'600.00	5'238'240.00	173'650.00	5'100'800.00	99'335.40	6'168'520.75
41	Revenus régaliens et de concessions	-	53'000.00	-	55'000.00	-	53'103.90
42	Taxes	-	1'482'400.00	-	1'411'300.00	1'881.50	1'402'423.87
43	Revenus divers	-	-	-	-	-	-
44	Revenus financiers	-	632'050.00	-	627'550.00	40.00	639'524.59
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	93'900.00	-	93'900.00	50'378.35	143'881.13
46	Revenus de transfert	-	1'310'800.00	-	1'428'250.00	40'612.15	1'507'268.72
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	-	-	-	-	50'378.35
49	Imputations internes	-	131'500.00	-	150'500.00	-	117'135.00
4	<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>77'600.00</b>	<b>8'941'890.00</b>	<b>173'650.00</b>	<b>8'867'300.00</b>	<b>192'247.40</b>	<b>10'082'236.31</b>
<b>CLÔTURE</b>							
90	Clôture du compte de résultats	-	191'850.00	-	174'100.00	2'619.70	32'988.80
9	<b>COMPTES DE CLÔTURE</b>	<b>0.00</b>	<b>191'850.00</b>	<b>0.00</b>	<b>174'100.00</b>	<b>2'619.70</b>	<b>32'988.80</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9'133'740.00</b>	<b>9'133'740.00</b>	<b>9'041'400.00</b>	<b>9'041'400.00</b>	<b>10'479'500.85</b>	<b>10'479'500.85</b>

Excédent de charges

Excédent de revenus

## Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre)

		Budget 2026		Budget 2025		Comptes annuels 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	833'010.00 -	102'000.00 731'010.00	810'950.00 -	115'500.00 695'450.00	759'354.38 -	100'423.10 658'931.28
1	Ordre et sécurité publics, défense	187'300.00 -	127'000.00 60'300.00	137'100.00 -	97'500.00 39'600.00	182'393.85 -	122'726.08 59'667.77
2	Formation	2'842'450.00 -	1'009'550.00 1'832'900.00	2'726'150.00 -	1'021'550.00 1'704'600.00	3'960'557.09 -	1'001'483.95 2'959'073.14
3	Culture, sports et loisirs, Eglises	208'480.00 -	3'400.00 205'080.00	192'750.00 -	3'300.00 189'450.00	173'662.30 -	3'628.40 170'033.90
4	Santé	13'000.00 -	- 13'000.00	13'000.00 -	- 13'000.00	5'825.50 -	- 5'825.50
5	Sécurité sociale	2'080'500.00 -	652'500.00 1'428'000.00	2'108'800.00 -	651'000.00 1'457'800.00	2'068'388.45 -	703'563.21 1'364'825.24
6	Transports et télécommunications	746'850.00 -	121'100.00 625'750.00	758'200.00 -	147'100.00 611'100.00	716'633.59 -	121'440.43 595'193.16
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'324'050.00 -	1'205'750.00 118'300.00	1'343'300.00 -	1'199'000.00 144'300.00	1'283'136.45 -	1'217'142.40 65'994.05
8	Économie publique	87'100.00 5'900.00	93'000.00 -	91'900.00 -	90'000.00 1'900.00	72'153.60 23'976.26	96'129.86 -
9	Finances et impôts	811'000.00 5'008'440.00	5'819'440.00 -	859'250.00 4'857'200.00	5'716'450.00 -	806'054.95 5'855'567.78	6'661'622.73 -
<b>TOTAL</b>		<b>9'133'740.00</b>	<b>9'133'740.00</b>	<b>9'041'400.00</b>	<b>9'041'400.00</b>	<b>10'028'160.16</b>	<b>10'028'160.16</b>

Excédent de dépenses  
Excédent de recettes

## 5 Compte des investissements

### 5.1 Aperçu du compte des investissements selon les fonctions

		Budget 2026		Budget 2025		Comptes annuels 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration générale	45'000.00	-	95'000.00	-	-	-
		-	45'000.00	-	95'000.00	-	-
1	Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
		-	-	-	-	-	-
2	Formation	-	-	-	-	250'834.45	-
		-	-	-	-	-	250'834.45
3	Culture, sports et loisirs, Eglises	-	-	40'000.00	-	-	-
		-	-	-	40'000.00	-	-
4	Santé	-	-	-	-	-	-
		-	-	-	-	-	-
5	Sécurité sociale	-	-	-	-	46'616.35	-
		-	-	-	-	-	46'616.35
6	Transports et télécommunications	85'000.00	-	150'000.00	-	339'853.25	-
		-	85'000.00	-	150'000.00	-	339'853.25
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	115'000.00	-	105'000.00	-	-	-
		-	115'000.00	-	105'000.00	-	-
8	Économie publique	-	-	-	-	-	-
		-	-	-	-	-	-
9	Finances et impôts	-	245'000.00	-	390'000.00	-	637'304.05
		245'000.00	-	390'000.00	-	637'304.05	-
<b>TOTAL</b>		<b>245'000.00</b>	<b>245'000.00</b>	<b>390'000.00</b>	<b>390'000.00</b>	<b>637'304.05</b>	<b>637'304.05</b>

Excédent de dépenses

Excédent de recettes

## 6 Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus dans les capitaux propres. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

### 6.1 Evaluations

#### Etat des capitaux propres prévisibles

Capitaux propres au 1.1.2026		CHF	Changements intervenus pendant l'exercice 2026		Motifs de la diminution (-)		Capitaux propres au 31.12.2026		CHF
29	Capitaux propres	7'395	Motifs de l'augmentation (+)	CHF	Motifs de la diminution (-)	CHF	29	Capitaux propres	0
290	Financements spéciaux	495	9010 Attributions aux FS, capitaux propres	0	9011 Prélèvement sur les FS, capitaux propres	0	290	Financements spéciaux	0
29000	FS «service du feu» à sens unique		Attributions ordinaires		Prélèvement ordinaires		29000	FS «service du feu» à sens unique	
29000	FS «service du feu» normal	0	9010		9011		29000	FS «service du feu» normal	0
29001	FS «Alimentation en eau»	0	9010		9011.1		29001	FS «Alimentation en eau»	0
29002	FS «Traitement eaux usées»	0	9010		9011.2		29002	FS «Traitement eaux usées»	436
29003	FS «Gestion des déchets»	0	9010		9011.3		29003	FS «Gestion des déchets»	59
29004	FS «Vide»	0	9010		9011.4		29004	FS «Vide»	0
29005	FS «Vide»	0	9010.xx		9011.xx		2900x	FS «Vide»	0
29006	FS «Vide»	0	9010.xx		9011.xx		2900x	FS «Vide»	0
2900x	FS «transfert de PA» (art. 85a OCo)		3890 Attributions extraordinaires	0	4850 Prélèvements extraordinaires	0	2900x	FS «transfert de PA» (art. 85a OCo)	
292	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	-	3892 Attributions aux réserves provenant de l'enveloppe budgétaire, capitaux propres	0	4892 Prélèvements sur les réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0	292	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	-
293	Préfinancements	2'855	3893 Attributions aux préfinancements des capitaux propres	0	4893 Prélèvements sur les préfinancements des capitaux propres	0	293	Préfinancements	0
29300	Compte général	0					29300	Compte général	2'399
29301	Alimentation en eau, maintien de la valeur	0	3510 Attributions selon la feuille de calcul des valeurs de remplacement	0	4510 Prélèvements à hauteur des amortissements ordinaires	0	29301	Alimentation en eau, maintien de la valeur	0
29302	Traitement des eaux usées, maintien de la valeur	0	3510 Idem		4510 Idem		29302	Traitement des eaux usées, maintien de la valeur	456
294	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	245	Attributions		Prélèvements		294	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0
29400	Amortissements supplémentaires		3894.XX		4894.XX		294000	Amortissements supplémentaires	
296	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	7	3896 Attributions à la réserve liée à la réévaluation	0	4896 Prélèvements sur la réserve liée à la réévaluation	0	296	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	0
29600	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	0					29600	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	0

## 6.2 Commentaire des évaluations

### 6.2.1 Financements spéciaux (GM 290)

La rubrique du traitement des eaux usées boucle avec un excédent de charges de CHF 22'350.00 qui sera prélevé sur le compte du FSMV. Le solde du FSMV permet de supporter cette perte avant de devoir prendre des mesures pour les années futures au niveau des taxes.

La rubrique de l'enlèvement des déchets boucle avec un excédent de charges de CHF 9'500.00 qui sera prélevé sur le compte du FSMV. Le solde du FSMV permet de supporter cette perte avant de devoir prendre des mesures pour les années futures au niveau des taxes.

### 6.2.2 Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire (GM 292)

### 6.2.3 Préfinancements (GM 293)

Il n'y a rien de spécial à signaler au niveau de la rubrique du préfinancement du traitement des eaux usées

### 6.2.4 Réserves (amortissements supplémentaires, GM 294)

Aucun amortissement supplémentaire n'est fait sur les comptes 2026.

### 6.2.5 Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (GM 296)

La réserve de réévaluation du patrimoine financier a été dissoute sur les 5 années de 2021 à 2025

### 6.2.6 Excédent ou découvert du bilan (GM 299)

Malgré la perte prévue pour les comptes 2025 et 2026, la fortune accumulée ces dernières années permet de supporter ces pertes, tout en restant vigilant au niveau des dépenses et des investissements futurs

## 7 Indicateurs financiers (résultat total)

Les indicateurs financiers ne sont pas présentés dans le cadre du budget 2026.

## 8 Proposition du conseil communal

- a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux
- b) Approbation de la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière
- c) Amortissement du patrimoine administratif existant lors du passage du MCH1 au MCH2 de manière linéaire, pendant 16 ans, à un taux de 6.25 pour cent, conformément à l'arrêté de l'assemblée communale du 7 décembre 2015.
- d) Approbation du budget 2026, qui se compose comme suit:

		<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
<b>Compte global</b>	CHF	8'924'640.00	8'732'790.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	191'850.00
<b>Compte général</b>	CHF	7'726'890.00	7'566'890.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	160'000.00
<b>FS Alimentation en eau</b>	CHF	480'000.00	480'000.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	-
<b>FS Traitement eaux usées</b>	CHF	471'250.00	448'900.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	22'350.00
<b>FS Gestion des déchets</b>	CHF	246'500.00	237'000.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	9'500.00

Il est proposé à l'assemblée communale/au parlement d'approuver le budget.

Courtelary, le 14 octobre 2025

Benjamin Rindlisbacher  
Maire

Céline Wüthrich  
Secrétaire communale

Vincent Fleury  
Administrateur des finances

## **9 Approbation du budget**

L'organe compétent de Courtelary a approuvé le budget 2026 en date du 8 décembre 2026 conformément à la proposition du conseil communal du 14.10.2025.

Courtelary, le 08 décembre 2025

Commune Municipale de Courtelary

J-M. Tonna  
Le Président

F. Jeanmaire  
La secrétaire